

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 MARS 2025

Délibération N°840 : Affectation des résultats 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la Présidence de Jean NADAL.

Etaient présents : MM. Jean NADAL, Thierry LAVIT, Roger LESCOUTE, Bernard POUBLAN, Philippe ZANCHETTA, Erick BARROUQUERE-THEIL, Serge DUFFAU, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Monique LAMON, Marie PLANE, Gisèle ROUILLON, Florence MARQUE

Procurations : Jean-Marc ABBADIE pour Marie PLANE - Denis FEGNE pour Jean NADAL

Secrétaire de séance : M. Serge DUFFAU

Monsieur le Président expose qu'au vu des montants constatés dans le compte financier unique 2024, il y a lieu d'affecter les résultats de la façon suivante :

Un déficit de fonctionnement de	578.510,94 €
Un excédent reporté de	2.348.447,65 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1.769.936,71 €
Un excédent d'investissement cumulé de	378 409.97 €
Un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent de financement de	378 409.97 €

Ainsi informé, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	1.769.936,71 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	1.769.936,71 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	378.409,97 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 19 mars 2025,



Le Président,

Jean NADAL